

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 312

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 29**

À l'alinéa 18, après le mot :

« forestiers »

insérer les mots :

« , particulièrement celles portées par les collectivités territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici, de rappeler que les collectivités territoriales sont d'importants propriétaires forestiers et doivent recevoir à ce titre les aides de l'État dans leurs démarches pour une gestion durable des massifs forestiers.